

« Ça arrondissait les fins de mois » : engagé dans un trafic de cocaïne à Rennes, il est condamné

Un homme de 32 ans était jugé, mercredi 20 novembre 2024, devant le tribunal judiciaire de Rennes (Ille-et-Vilaine). En état de récidive, il devait s'expliquer sur un trafic de cocaïne qu'il faisait depuis six mois dans la capitale bretonne.



En état de récidive, l'homme de 32 ans devait s'expliquer devant le tribunal judiciaire de Rennes sur un trafic de cocaïne qu'il faisait depuis six mois dans la capitale bretonne. | SYDA PRODUCTIONS - STOCK.ADOBE.COM

[Ouest-France](#)

Publié le 20/11/2024 à 18h23

À la tête d'un trafic de cocaïne à Rennes (Ille-et-Vilaine), l'homme était surveillé par la police. Interpellé le 14 octobre 2024 à son domicile, il comparaisait, mercredi 20 novembre devant le tribunal judiciaire de Rennes.

Pour mettre à jour le trafic, les forces de l'ordre ont enquêté pendant près de six mois. La mise sur écoute, la géolocalisation du véhicule, l'exploitation de vidéosurveillances ou encore la vérification de ses comptes bancaires ont permis aux enquêteurs de confirmer les doutes. L'homme de 32, livreur pour la poste, revendait de la cocaïne, en passant par l'application cryptée *Signal* pour entrer en contact avec sa clientèle et son fournisseur. Déjà condamné pour du trafic de stupéfiants, il était sorti de prison en 2016.

« J'avais tout arrêté mais là au début de l'année 2024 j'ai eu une mauvaise période. En même temps que j'ai recommencé à consommer j'ai recommencé à vendre. C'était aussi pour arrondir les fins de mois », tente-t-il de se justifier devant le tribunal. En garde à vue, il avait pourtant refusé de fournir son code de

La procureure de son côté déplore la minimisation des faits par le prévenu alors qu'il se livre à un trafic quotidien. Elle requiert une peine de douze mois d'emprisonnement avec maintien en détention.

Douze mois de prison ferme

L'avocate de la défense, Maître Anaïg Le Noan, tient à ce que le tribunal prenne en compte la reconnaissance des faits par son client. Elle s'étonne par ailleurs du peu de preuves recueillies face à l'importance des moyens utilisés dans ce dossier, qu'elle qualifie de « disproportionnés ». Vous n'avez rien, que des présomptions. Aucun élément prouve que l'on a affaire à un trafic de grosse ampleur », déclare-t-elle. Concernant la peine, elle rappelle sa fonction de maintenir et de favoriser l'insertion, c'est pourquoi elle demande un aménagement pour son client puisse continuer à travailler.

Invité à prendre la parole avant la clôture des débats, le trentenaire affirme : J'ai beaucoup réfléchi en prison et je regrette sincèrement ce que j'ai fait. Je suis déterminé à tourner la page.

Suivant les réquisitions du Ministère public, le tribunal a condamné Eliaz Herrat à 12 mois d'emprisonnement ferme avec maintien en détention.